

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 09 février 2023

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
03.02.2023

Date d'affichage
03.02.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 février à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, M.
VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme
DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme REVEL
Béatrice, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,
Mme BOSSE Stéphanie, qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie,
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,
M. POLONIA Alexi, excusé,
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,

A été nommé secrétaire de séance : M. CLÉRENTIN Raphaël

Délibération n° 2023.011

Objet de la délibération

**CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES POUR LA
MISE EN ŒUVRE D'UN ATELIER PÉDAGOGIQUE SUR LA STATION
DE MORILLON 1100 DANS LE CADRE DU MASTER 2 GÉOGRAPHIE
ET AMÉNAGEMENT DE LA MONTAGNE**

Considérant que les projets de diversification touristique de la Commune sont au cœur des réflexions des élus et que, dans ce cadre, la station de Morillon 1100 cristallise les enjeux dans ce domaine.

Considérant qu'en effet, l'activité de la station est très fortement dépendante de la saison hivernale, même si elle bénéficie d'excellents taux de remplissage en été, car la station elle-même et le domaine skiable, situés entre 700 m et 2100 m, sont fortement exposés au changement climatique et à la réduction de la période d'enneigement qu'il entraîne.

Considérant qu'afin de pérenniser le fonctionnement de la station et l'attractivité du territoire, il s'avère nécessaire de faire un état des lieux de la situation, des projets en cours et des options envisageables pour mieux préparer Morillon 1100 au changement climatique en diversifiant ses activités et réduire ainsi sa dépendance au ski.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 074-217401900-20230209-DELIB2023_011-DE



Considérant qu'afin d'enrichir les réflexions de la municipalité sur ce sujet, des contacts ont été pris avec l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine de l'Université de Grenoble Alpes afin de soumettre ce périmètre d'études à un groupe d'étudiants dans le cadre d'un atelier pédagogique, et que cette opportunité est offerte par le Master 2 Urbanisme & Projet Urbain.

Considérant les problématiques soumises aux étudiants (sans être exhaustives) :

- Quelle intégration pour les projets de diversification au fonctionnement de la station ?
- Comment repenser les circulations et organiser la place de la voiture ?
- Comment réaménager des espaces publics de qualité sans avoir de maîtrise du foncier ?
- Comment mettre en valeur les atouts du site, notamment le cadre naturel et forestier ?

Considérant que les étudiants essaieront de replacer le devenir du territoire communal face aux tendances climatiques actuellement à l'œuvre, entre :

- maintien à tout prix de l'économie du ski et abandon complet de celle-ci ;
- gestion privée et gestion publique de la station ;
- exploitation technologique des ressources naturelles et restitution à la nature ;

Considérant que la commande est de réfléchir sans à priori sur les usages actuels et futurs de la station, sur ses modes de gestion, ses espaces publics et sur son implantation urbaine et paysagère en prenant en compte le souhait de la Commune de conforter, maintenir et renforcer l'attractivité de Morillon 1100 comme pôle touristique majeur du territoire en toutes saisons.

Considérant que le partenariat avec l'Université de Grenoble Alpes prendra effet dès la signature de la convention, et au plus tard le 6 mars 2023, jusqu'à la fin de l'année universitaire 2022/2023, et qu'il prévoit un déroulement de l'atelier selon la décomposition suivante :

- ✓ Phase 1 : un temps consacré à l'analyse et au diagnostic par la production de documents écrits et graphiques (analyse historique, géographique et paysagère, typologique et morphologique, sociale et économique, des mobilités, toutes constituant des explorations du territoire par production de dessin, de cartes ou autres...), avec visites de terrain et des rencontres avec élus et acteurs clés de la station pour les Master 2. Elle se déroulera du 6 au 14 mars 2023, pour partie à Grenoble du 6 au 10 mars et pour partie à Morillon du 11 au 14 mars.
- ✓ Phase 2 : un temps (fondamental) de passage du diagnostic au projet (synthèse des travaux précédents et compréhension des éléments de documentation fournit, formulation d'enjeux, premières pistes de réorientation...), validée par un pré-rendu de la phase diagnostic à mi-parcours de l'atelier, le mardi 14 mars, en mairie de Morillon.
- ✓ Phase 3 : la constitution de scénarios d'aménagement ou de transformation des fonctionnements urbains (identification des objectifs, scénarios possibles de transformation, hiérarchisation des facteurs de choix entre ces scénarios, réflexion sur leur mise en œuvre). Elle se terminera le 17 mars 2023 par un rendu en mairie de Morillon.

Considérant que, dans le cadre de cet atelier, la Commune prévoit le versement d'une contribution volontaire de 3 000,00 € nets de taxe pour couvrir les frais occasionnés par celui-ci comprenant notamment les déplacements, la restauration, l'hébergement, le téléphone, la documentation spécifique, la reprographie et la communication, cette contribution étant versée à l'issue du rendu final.

Aussi,

Vu l'avis de la commission urbanisme du 05 septembre 2022 qui a débattu sur ce dossier ;

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le



ID : 074-217401900-20230209-DELIB2023_011-DE

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de mise en œuvre d'un atelier pédagogique entre l'Université Grenoble Alpes et la Commune de Morillon dans le cadre du Master 2 Urbanisme & Projet Urbain de l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine ;
- **ACCEPTE** le versement d'une contribution financière volontaire de 3 000,00 € nets de taxe à l'issue de l'étude et du rendu final ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le projet de convention, ainsi que tout acte relatif à ce dossier.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 074-217401900-20230209-DELIB2023_011-DE



[Handwritten signature]